

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL180

présenté par

M. Delautrette, rapporteur et M. Le Gac, rapporteur

ARTICLE 9

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi l'alinéa 11 :

1° Avant le mot :

« une »,

insérer le mot :

« à ».

2° Substituer les mots :

« deux fois »,

par les mois :

« au double de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.